

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé  
Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions

**2022 DASES/DDCT 39** : Subventions (222 140 euros) et conventions à douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'accès aux droits est inscrit à l'article 1er de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui fixe comme objectif de : « [...] garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. ». Cette définition englobant l'ensemble des dimensions de la vie des personnes fait de l'accès aux droits le pivot d'une vie sociale juste et harmonieuse.

Les demandes de subventions qui vous sont soumises dans ce projet de délibération correspondent aux projets de douze associations intervenant dans le domaine de l'accès aux droits et de la médiation socioculturelle. Sept sont situées dans des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les actions de ces associations, assurées le plus souvent sous la forme de permanences d'accueil, parfois complétées par de l'interprétariat et de la médiation auprès des administrations, constituent un préalable indispensable à la lutte contre l'exclusion et s'inscrivent pleinement dans les orientations du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, en cours de renouvellement, et du Contrat de Ville.

Ces associations accueillent des personnes en difficulté qui ne parviennent pas à réaliser leurs démarches de façon autonome, les informent et leur délivrent des conseils et solutions adaptés aux problèmes rencontrés en vue de faciliter leur accès aux droits et leur insertion. En fonction des besoins des personnes reçues, les associations peuvent, soit les orienter vers des structures spécialisées, soit assurer elles-mêmes l'accompagnement.

Il s'agit d'aider les publics accompagnés à faire valoir leurs droits et de faciliter leurs relations avec les administrations publiques, notamment par un accompagnement à l'utilisation du numérique, avec la possession d'une adresse mail, d'un ordinateur et d'un accès à internet. Les thématiques les plus souvent abordées et traitées concernent le droit du séjour, le logement, les aides sociales

et familiales, la lutte contre les discriminations, la médiation scolaire, la recherche d'emploi et le droit du travail...

De plus, ces associations proposent généralement un service d'écrivain public (rédaction de documents, aide à la constitution de dossiers, pour l'ouverture des droits sociaux...) ou des permanences sociojuridiques qui offrent des conseils plus approfondis, notamment en matière de droit des étrangers. Certaines de ces permanences sont complétées par une action de médiation socioculturelle pour les personnes ne maîtrisant pas toujours bien le français (interprétariat, médiation téléphonique, accompagnement physique auprès des institutions...).

En 2020, les actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation assurées par ces douze associations ont concerné globalement plus de 13 500 personnes, souvent sur des publics ciblés, à titre d'exemple :

- La Maison des femmes de Paris accueille et accompagne des femmes en situation précaire confrontées à des problématiques d'ordre psychologique, physique, économique et social. En 2020, l'association a accompagné 250 femmes dans le cadre d'espaces solidaires, de permanences d'écoute confidentielles, d'ateliers collectifs. Plus spécifiquement, 331 femmes ont participé à des ateliers « self défense ».
- L'association Chômeurs et précaires accompagne des demandeurs d'emploi en situation de précarité dans leurs démarches auprès des services publics pour des questions relatives aux prestations sociales, aux allocations chômage, à la recherche d'emploi, à la compréhension d'actes administratifs, au remboursement d'indus ou à des radiations de Pôle Emploi. En 2020, 800 personnes en situation de précarité ont été suivies par l'association dont 55% de femmes.
- L'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) accompagne les personnes sortant de prison ou des personnes sous-main de justice en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle. Elle propose des services d'aide administrative, d'hébergement, d'aide matérielle et un suivi médical. L'objectif principal est d'éviter la récidive. 371 personnes ont été accueillies en 2020 dont 202 nouvellement reçues. Il y a eu 1.312 entretiens réalisés, dont 51 avec des sortants dont le suivi avait été amorcé en détention.

Enfin, dans ce projet de délibération, quatre associations (Équipe Saint Vincent Permanence Oberkampf, Solidarité Jean Merlin, les Amis de la Maison Verte, Collectif les Morts de la Rue) assurent l'accompagnement des personnes en situation de rue. Afin de répondre à un besoin d'aide à l'accès aux droits de ces personnes les plus démunies, la Ville de Paris a développé une politique volontariste dans ce domaine, notamment en soutenant ces associations proposant un service de domiciliation et/ou un accompagnement administratif vers l'ouverture des droits sociaux. Fin 2020, plus de 5.360 personnes étaient domiciliées au sein de ces structures.

Compte tenu de l'intérêt de ces projets au regard des engagements pris par la collectivité parisienne dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion, je vous propose de leur attribuer les financements suivants pour un montant total de 222 140 € au titre de l'exercice 2022.



<b>Associations</b>	<b>Sites</b>	<b>Montants 2022 proposés</b>
Association de solidarité et d'Information pour l'Accès aux droits des étrangers non communautaires (ASIAD)	11 <sup>ème</sup>	10.000 €
Chômeurs et Précaires de Paris	10 <sup>ème</sup>	24.000 €
« Inter Service Migrants Interprétariat » (ISM)	19 <sup>ème</sup>	34.000 €
Droits devant !!	15 <sup>ème</sup>	28.000 €
Médiateurs et Médiatrices du 20 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	9.000 €
APEIS Paris	20 <sup>ème</sup>	8.140 €
Maison des Femmes de Paris	12 <sup>ème</sup>	15.000 €
Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS)	13 <sup>ème</sup>	30.000 €
Équipe Saint- Vincent Permanence Oberkampf	11 <sup>ème</sup>	12.000 €
Solidarité Jean Merlin	18 <sup>ème</sup>	15.000 €
Les Amis de la Maison Verte	18 <sup>ème</sup>	12.000 €
Collectif Les Morts de la Rue	19 <sup>ème</sup>	25.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>222.140 €</b>

Je vous propose de m'autoriser à signer :

- Quatre conventions annuelles avec les associations ASIAD, Chômeurs et Précaires de Paris, APEIS Paris, Maison des Femmes de Paris ;
- Deux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations « Les médiateurs et médiatrices du 20<sup>ème</sup> » et « Collectif Les Morts de la Rue » ;
- Trois avenants aux conventions en cours pour Solidarité Jean Merlin, Equipes Saint- Vincent Oberkampf et Les amis de la maison verte.

Et d'attribuer les subventions de fonctionnement aux trois associations suivantes dans le cadre de leurs conventions pluri-annuelles en cours : Inter Services migrants, Droit devant, Mouvement réinsertion sociale

Vous trouverez en complément d'information les fiches techniques détaillées relatives à ces associations.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris